

## CONSEIL MUNICIPAL – REUNION DU 25/05/2009

Date de convocation : 18/05/2009

Date d'affichage : 18/05/2009

L'an deux mil neuf, le vingt-cinq mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Joël LELARGE, Maire, assisté de Mesdames Christiane DEBAISIEUX, Jeannine ALNET et Edith PATY, Mesdemoiselles Isabelle CARDON et Mathilde HEBERT, Messieurs Jean-Pierre TOUZE, Georges GUENET, Yann LEBOURG, Lionel CHAINON et Jean JACQUES.

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé et signé.

Monsieur le Maire explique au Conseil la nécessité de **modifier l'ordre du jour** et d'évoquer en premier lieu le dossier de PASS FONCIER® pour lequel le Conseil a délibéré le 27 avril 2009.

En effet, la personne qui avait demandé à bénéficier du PASS FONCIER® pour l'acquisition suivante :

Lotissement	Opérateur	Désignation du lot concerné
Résidence Marquaise	SARL Grand Ouest	Lot n°2

A décidé d'abandonner ce projet.

Par conséquent le Conseil Municipal décide d'annuler la délibération n°09/12 du 27 avril 2009.

Le candidat au PASS FONCIER® a par contre demandé à bénéficier du même système de financement pour un projet concernant une autre parcelle en vente dans la commune.

### **Le Conseil prend donc la délibération suivante :**

Conformément aux dispositions légales, les bénéficiaires de la subvention ouvrant droit au PASS FONCIER® sont des acquéreurs satisfaisant aux trois conditions suivantes :

- personnes physiques qui accèdent à la propriété pour la première fois (primo accession définie par la réglementation du Prêt à Taux Zéro)
- qui respectent les plafonds de ressources de l'accession sociale (PSLA = Prêt Social Location Accession)
- qui destinent l'habitation à titre de résidence principale.

En accord avec son plan de développement, la Commune entend délibérer sur le bénéfice d'une de ses subventions à l'opération localisée sur le projet suivant :

<b>Localisation</b>	<b>Opérateur</b>	<b>Désignation du lot concerné</b>
Rue de la croix blanche	EXTRACO	Lot A de la parcelle ZA 203 P

### **Montant de la subvention**

Conformément à la réglementation, le montant de la subvention sera attribué en fonction du nombre de personnes destinées à occuper le logement :

- 3000 € pour 1 à 3 personnes
- 4000 € pour 4 personnes ou plus

### **Il est proposé au Conseil Municipal :**

- d'adopter la principe d'octroi de subventions dans le cadre du dispositif PASS FONCIER® et/ou majoration du Prêt à Taux Zéro à concurrence d'une enveloppe maximale de 4000 €
- de confier à titre gracieux au GILE 1%, collecteur partenaire de l'opération, la réception et l'instruction de chaque dossier de candidat au dispositif
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le GILE toute convention utile à la mise en oeuvre du dispositif PASS FONCIER®, ainsi, le cas échéant, qu'avec tout autre partenaire
- de procéder au versement de la subvention lors de la signature de l'acte de vente du terrain d'assise du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité l'application du principe du PASS FONCIER® pour le projet annoncé ci-dessus.

## **1) Modification des Budgets Primitifs 2009 – commune et assainissement**

La délibération suivante est prise, qui annule et remplace la délibération n°8 du 30 mars 2009 :

Le Conseil Municipal,  
Procédant à l'établissement des budgets primitifs de 2009,  
Arrête comme suit :

### **1. COMMUNE DE VITOT**

Section de fonctionnement : 245 907 € en dépenses et en recettes

Section d'investissement : 142 706 € en dépenses et en recettes

Les taux de contributions directes sont fixés comme suit :

- taxe d'habitation : 5,04
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 15,97

- taxe foncière sur les propriétés non bâties :	41,24
- taxe professionnelle :	6,82

## **2. C.C.A.S DE VITOT**

Section de fonctionnement : 2 237 € en dépenses et en recettes

## **3. ASSAINISSEMENT DE VITOT**

Section d'exploitation : 25 129 € en dépenses et en recettes

Section d'investissement : 75 389 € en dépenses et en recettes

Les budgets sont approuvés à l'unanimité.

De plus, le résultat du budget assainissement de 2008 est à affecter comme suit :

- Section d'exploitation	37 404,11 €
- Section d'investissement	- 45 874,92 €
Déficit antérieur reporté	- 8 470,81 €

## **2) Choix du bureau d'études pour la conformité des travaux de réhabilitation de l'ensemble cantine scolaire/salle polyvalente d'activités communales**

Monsieur le Maire présente au Conseil les devis des quatre organismes consultés pour effectuer la vérification des dispositions sécurité incendie suite aux travaux effectués.

Après en avoir délibéré le Conseil décide de retenir l'offre de SOCOTEC, pour un montant de 897 € TTC.

## **3) Permanences scrutin du 7 juin**

Un tableau récapitulatif des permanences prévues est établi et sera distribué à chaque personne inscrite. Le tableau sera également affiché en mairie.

## **4) Arrêts de bus – ramassage scolaire**

Il est décidé d'adresser un courrier au responsable du SITS, Monsieur FLANQUART, afin de lui demander des modifications de l'itinéraire des ramassages scolaires sur la commune, notamment pour le quartier de la Londe suite à la demande d'une administrée, et peut-être pour la route de Bourgtheroulde comme déjà évoqué lors d'un précédent Conseil.

## **5) Amortissement des frais de modifications du PLU**

Une délibération doit être prise avant fin 2009 à la demande du Trésorier du Neubourg.

Mais Monsieur le Maire estime que les éventuelles modifications du PLU doivent faire l'objet d'une réunion spécifique, à la suite de laquelle la délibération sera prise si cela est nécessaire.

## **6) Point financier**

Madame DEBAISIEUX fait un point sur la situation financière, pour le budget commune mais aussi pour l'assainissement.

Le versement des subventions demandées suite aux travaux effectués dans la cantine et dans la salle polyvalente est en attente.

## **7) Questions diverses**

- Travaux rue du buc

Monsieur le Maire souhaite faire une tournée de voirie dès que possible dans cette rue, afin de planifier tous les travaux.

- Location de la salle polyvalente par l'AFN

Comme en 2008 cette association a demandé à pouvoir louer la salle pour son repas annuel. Le Conseil décide de maintenir le tarif de l'année passée.

- Contrat d'entretien de la chaudière de la mairie

La mairie et l'entreprise SATHERNA de Conches ont signé un contrat annuel pour un coût HT de 110 €/an.

- Abattage du sapin devant la mairie

Le devis de 369,25 € TTC de la SARL PERELLE est retenu. La prestation sera effectuée courant juillet 2009.

La séance est levée à 22h30

**Le prochain Conseil Municipal est prévu pour le lundi 29 juin 2009 à 20h30.**